

## LES PARCS NATIONAUX

LES PÉAGES DE LA VOIE NAVIGABLE  
RIDEAU-TRENT-SEVERN—L'OPPORTUNITÉ D'UNE  
CONSULTATION DU COMITÉ CORTS

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Au député de Frontenac-Lennox et Addington qui lui demandait en vertu de quelle autorité des droits de péage étaient imposés pour la première fois sur la voie d'eau Rideau-Trent-Severn, le ministre a répondu qu'il en assumait l'entière responsabilité, étant donné que le comité CORTS, qui s'occupe de la voie navigable Rideau-Trent-Severn avait fortement insisté sur le fait qu'il s'agit là d'un cas unique, de la seule voie navigable pour laquelle il n'y ait pas de péages. Le ministre a-t-il consulté ce comité avant d'autoriser cette mesure?

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, le comité n'a pas été consulté pour la simple raison qu'il n'existait pas lorsque l'affaire a été étudiée et approuvée par le Conseil du Trésor. Il s'agit là d'une création relativement récente. Je pense que le comité n'existe que depuis trois semaines. Donc, tout était fait lorsque l'accord CORTS a été signé et que le comité a vu le jour. Je précise que les droits en question ne représentent que 7 p. 100 des frais d'exploitation des canaux du réseau. Cette question a déjà été posée par le député l'autre jour.

**M. Rynard:** J'aimerais savoir du ministre si ce n'est pas à l'instigation du gouvernement fédéral que le comité CORTS a été constitué, justement pour donner cet avis. Je pense qu'il est en existence depuis plus longtemps que les trois semaines dont parle le ministre.

**M. Buchanan:** Monsieur l'Orateur, le barème des péages a été proposé au Conseil du Trésor et approuvé par lui avant la constitution du comité CORTS et ce comité est investi d'une mission beaucoup plus large, en ce qui concerne l'exploitation des canaux, que cette simple affaire de péage.

LES PÉAGES DE LA VOIE NAVIGABLE  
RIDEAU-TRENT-SEVERN—LA PROPORTION DES RECETTES  
AFFECTÉE À L'ADMINISTRATION

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** J'aimerais demander au ministre quelle part de ces 15 p. 100 sera consacrée à l'administration et à l'embauchage du personnel de perception des péages?

● (1500)

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Je suppose, monsieur l'Orateur, que le député veut parler de la partie des 7 p. 100 des frais d'exploitation. En d'autres termes, les revenus perçus représenteront 7 p. 100 des frais d'exploitation du réseau de canaux. Je regrette de ne pouvoir fournir ce renseignement pour l'instant.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Northumberland-Miramichi qui invoque le Règlement.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement porte sur la dernière question supplémentaire du député de Rocky Mountain. Les députés de ce côté-ci de la Chambre peuvent-ils égale-

## Questions orales

ment poser des questions sans y avoir été autorisés par la présidence?

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Longueuil.

\* \* \*

[Français]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE DE HAUSSER LE SALAIRE MINIMUM—LA  
POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Monsieur le président, je m'aperçois que vous avez regardé de notre côté. Il y a aussi des questions qui doivent être posées par les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de hausser le salaire minimum, et quand, parce que les gens qui sont couverts par la loi sur le salaire minimum ont besoin d'une augmentation?

[Traduction]

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Oui, monsieur l'Orateur, le cabinet a approuvé une hausse du salaire minimum qui passera du taux actuel de \$2.20 à \$2.60 à partir du 23 juillet prochain.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** La nouvelle en est parue dans les journaux aujourd'hui.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Il s'agit d'une hausse de 40c. qui portera le salaire minimum à un taux supérieur à celui qu'aura décrété tout autre pouvoir juridictionnel.

\* \* \*

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET  
EN RAISON DE L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—DEMANDE  
D'ACCROISSEMENT DE LA TRANSFORMATION DES MATIÈRES  
PREMIÈRES

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, j'inviterais moi-même le premier ministre à reprendre son siège. Vu l'absence du ministre des Finances, j'aimerais m'adresser au premier ministre. Comme le Conference Board a prédit que le taux de chômage au Canada atteindrait 8.5 p. 100 à la fin de l'année et que la croissance de l'économie serait très faible, je voudrais demander au premier ministre si, étant donnée la situation, le gouvernement se prépare à présenter un nouveau budget sans tarder?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances assiste aux réunions du Fonds monétaire international à Washington. A son retour, je lui transmettrai la question du député.

**M. Nystrom:** Une question supplémentaire. Le premier ministre est-il prêt à recommander au ministre des Finances de présenter un nouveau budget vu que le taux du chômage atteindra presque 9 p. 100 à la fin de l'année?